

LA PLAINE DES PALMISTES

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU SEIZE JUILLET**

DEUX MILLE VINGT

Affaire 27-160720

Aménagement d'une polarité au 2^{ème} Village (espaces publics et constructions) / Validation du PRO et du plan de financement

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **10 JUILLET 2020** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **28**

Absent (s) : 00.

Procuration (s) : 01

Total des votes : 28

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

LE MAIRE

Johnny PAYET



L'an deux mille vingt le **SEIZE JUILLET** à **DIX SEPT HEURES** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **PAYET Johnny**.

PRÉSENTS : Johnny **PAYET** Maire - Sabine **IGOUBE** 1^{ère} adjointe - Jean Yves **FAUSTIN** 2^{ème} adjoint - Mylène **MAHALATCHIMY** 3^{ème} adjointe - Joan **DORO** 4^{ème} adjoint - Gina **DALLEAU** 5^{ème} adjointe - Jean Claude **DAMOUR** 6^{ème} adjoint - Marie-Hélène **THIBURCE** 7^{ème} adjointe - François **FRUTEAU DE LACLOS** 8^{ème} adjoint - Sonia **ALBUFFY** conseillère municipale - Frédéric **AZOR** conseiller municipal - Micheline **CLAIN** conseillère municipale - Erick **BOYER** conseiller municipal - Sabrina **HOARAU** conseillère municipale - Alain **RIVIERE** conseiller municipal - Lucay **CHEVALIER** conseiller municipal - Marie-Lourdes **VÉLIA** conseillère municipale - Mickaël **PAYET** conseiller municipal - Elisabeth **BAGNY** conseillère municipale - Victorien **JUSTINE** conseiller municipal - Sophie **ARZAL** conseillère municipale - Daniel **JEAN-BAPTISTE** dit **PARNY** conseiller municipal - Mélissa **MOGALIA** conseillère municipale - Yannick **BOYER** conseiller municipal - Sylvie **LEGER** conseillère municipale - Jean-Luc **SAINT-LAMBERT** conseiller municipal - Joëlle **DELATRE** conseillère municipale - Jean-Yves **VACHER** conseiller municipal

ABSENT(S) : Néant

PROCURATION(S) : Sandra **GRONDIN** conseillère municipale à Jean-Claude **DAMOUR**

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20200716-DCM27-160720-
DE
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception préfecture : 30/07/2020

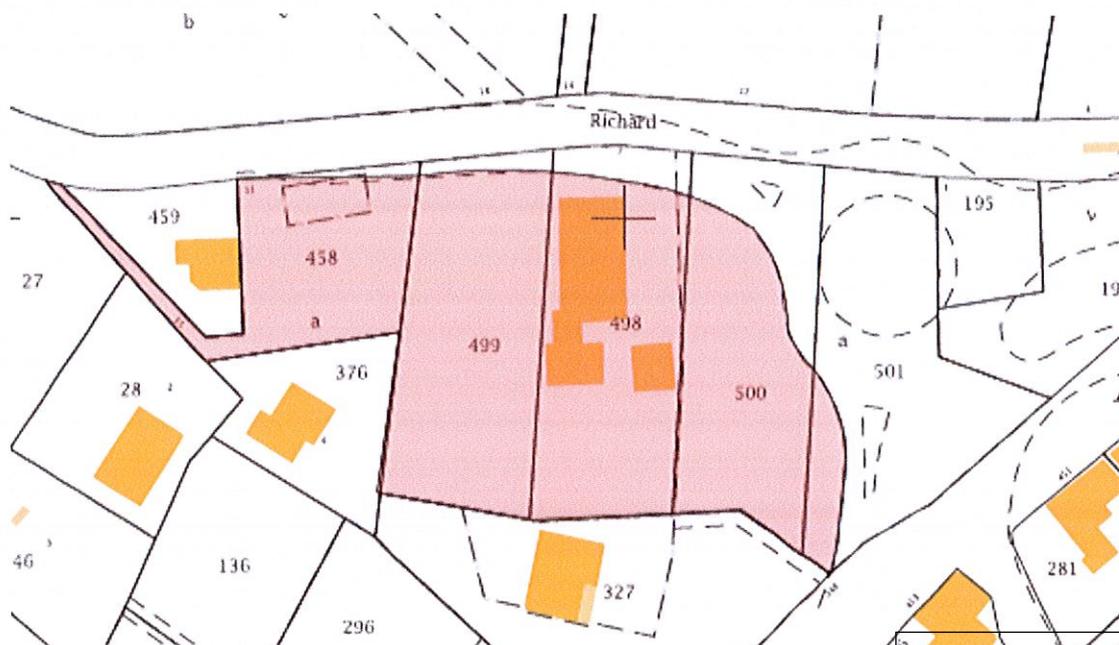
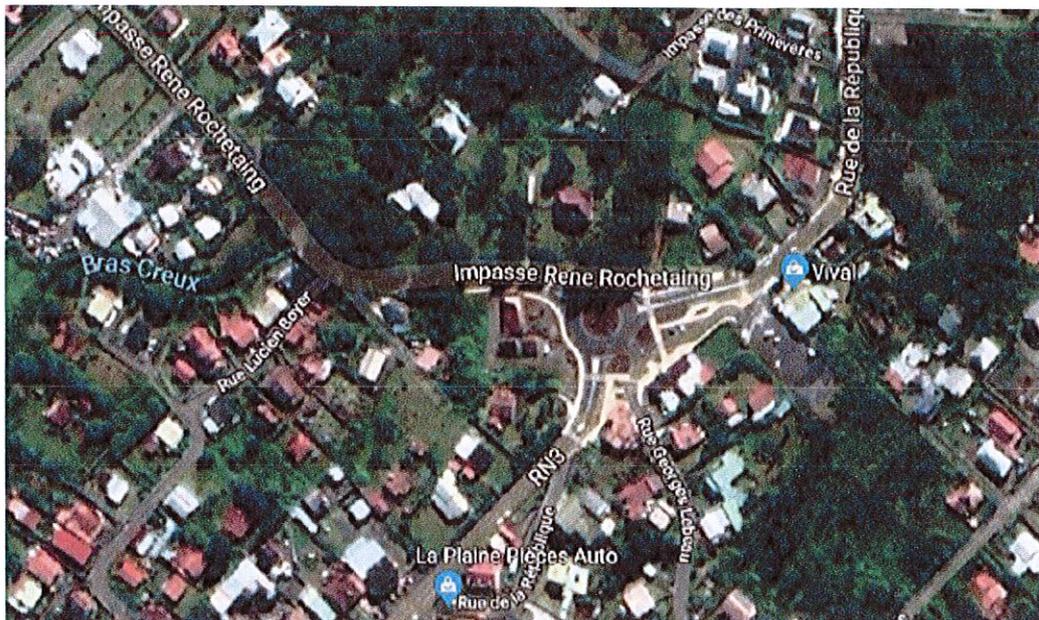
Affaire 27-160720

Aménagement d'une polarité au 2ième Village (espaces publics et constructions) / Validation du PRO et du plan de financement

I. CONTEXTE

I.1 PRESENTATION GENERALE

Suite à l'aménagement du « carrefour Ti-Kit » correspondant à l'intersection de la RN3, du CD55 et de la rue Georges LEBEAU, la Collectivité a lancé des études de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'un programme immobilier complet sur le reliquat foncier situé entre la RN3 et le CD55 à partir dudit giratoire récemment aménagé par la Région Réunion.

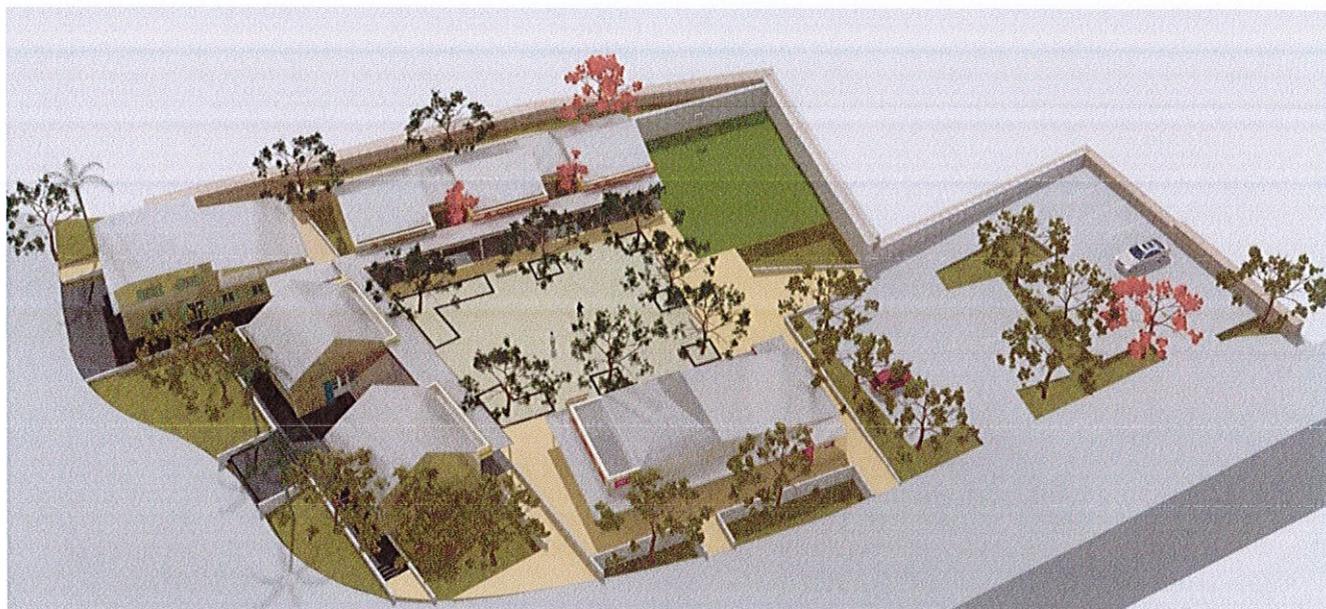


Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20200716-DCM27-160720-
DE
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception préfecture : 30/07/2020

Il s'agit plus généralement de créer un nouvel espace public structurant qui symbolisera à la fois une polarité pour le 2^{ème} Village et l'entrée principale à partir de la RN3 pour accéder à la Petite Plaine et au massif forestier de Bébour/Bélouve. Ce nouvel espace sera donc doté d'équipements de proximité tels qu'une annexe municipale, des locaux commerciaux, une aire de jeux et une placette, le tout desservi par une zone de stationnement intégrée au projet et agrémenté de plantation d'essences végétales adaptées localement.

I.2 Présentation du PRO

Les équipements publics sont regroupés en bordure du carrefour, permettant d'ouvrir un espace calme et propice à la détente avec une placette en son centre.





Suite à la concertation avec le voisinage immédiat, certains éléments vont être modifiés à savoir que le mur de gabion sera un mur en moellon si le bureau d'étude structure confirme la possibilité technique, le plateau sportif initialement prévu sera remplacé par une aire de jeux ciblée pour les jeunes enfants, le parking sera adapté aux contraintes du sol selon les relevés du bureau d'études géotechniques.

II. CADRE DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT

Pour la réalisation de ce projet, le montant de l'opération est de 2 041 339,51 € HT (hors études de conception) dont 1 887 900,50 € HT au stade du PRO pour les travaux.

PLAN GLOBAL DE FINANCEMENT

Montant global de l'opération (€ HT)	2 041 339,51 €
Etat DSIL (80%) - € HT	1 633 071,61 €
RESTE A FINANCER PAR LA COMMUNE (€ HT)	408 267,90 €
TVA à la charge de la Commune- 8.5%	173 513,86 €
TOTAL GENERAL (€ TTC)	2 214 853,37 €

Le plan de financement pour cette opération repose principalement sur le financement de l'Etat.

Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale est absente au moment du vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, par **20 voix POUR** (Johnny PAYET Maire - Sabine IGOUFE 1ère adjointe - Jean Yves FAUSTIN 2ème adjoint - Mylène MAHALATCHIMY 3ème adjointe - Joan DORO 4ème adjoint - Gina DALLEAU 5ème adjointe - Jean Claude DAMOUR 6ème adjoint - Marie-Héliette THIBURCE 7ème adjointe - François FRUTEAU DE LACLOS 8ème adjoint - Sonia ALBUFFY conseillère municipale - Frédéric AZOR conseiller municipal - Micheline CLAIN conseillère municipale - Erick BOYER conseiller municipal - Sabrina HOARAU conseillère municipale - Alain RIVIERE conseiller municipal - Lucay CHEVALIER conseiller municipal - Mickaël PAYET conseiller municipal - Elisabeth BAGNY conseillère municipale - Victorien JUSTINE conseiller municipal) **et 8 CONTRE** (Sophie ARZAL conseillère municipale - Daniel JEAN-

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20200716-DCM27-160720-
DE
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception préfecture : 30/07/2020

BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Yannick BOYER conseiller municipal - Sylvie LEGER conseillère municipale - Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Jean-Yves VACHER conseiller municipal)

VALIDE la phase PRO du projet,

VALIDE le plan de financement et la participation financière de la Commune à hauteur de 408 267.90 € du HT, et 173 513.86 € de TVA,

VALIDE la participation financière de l'Etat d'un montant de 1 633 071.61 € du HT,

AUTORISE le Maire à solliciter la demande de subvention à l'Etat,

AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire,



Johnny PAYET
Johnny PAYET

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20200716-DCM27-160720-
DE
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception préfecture : 30/07/2020